

Paris, octobre 2008

Cher(e) camarade,

**Les statuts de la SID-ETP nous permettent de solliciter l'appui d'ASSOCIES BIENFAITEURS <sup>(1)</sup> pour une participation, en tant que personne morale.**

**Soutenir la SID-ETP, pourquoi ?**

Pour assurer à notre association les moyens de son développement. Rappelons que la SID-ETP existe depuis près d'un siècle. Elle accueille, centralise et structure un réseau fort d'un potentiel de 20 000 ingénieurs ETP en activité, un réseau que nous utilisons dans nos entreprises.

Votre soutien financier, à travers la notoriété de votre société, sera un signal fort pour les ETP, un geste qui les incitera à rejoindre et renforcer le réseau, vecteur de valorisation ETP.

Merci par avance pour votre implication.



**Jean de RODELLEC B 77**  
Président de la SID-ETP

<sup>(1)</sup> **Les versements au titre du mécénat donnent droit à une réduction d'impôt de 60 % du montant des sommes versées, retenues dans la limite de 5 pour mille du montant du chiffre d'affaire.**

**La qualité d'Associé Bienfaiteur vous permet**

- de recevoir d'annuaire ETP ainsi que le magazine l'Ingénieur-Constructeur
  - d'accéder au service Emploi-Carrière de l'association
  - d'organiser dans nos locaux des rencontres recruteurs/ingénieurs
  - de publier un article à la rubrique « Une entreprise à la une » du site internet ETP, afin d'illustrer les métiers et les activités de votre société.
-